/Travaux

© Adobe Stock

Retrouvez les travaux de proximité qui se déroulent sur la commune de Guipavas.

Stationnement et circulation

- Pour permettre le bon déroulement du **chantier de la future école maternelle Louis-Pergaud**, le **parc et le parking de Saint-Thudon** sont interdits au stationnement (sauf ceux consacrés au travaux en cours) **du lundi 8 janvier 2024 au mercredi 31 décembre**. Le cheminement piéton et cycliste sera interdit dans la zone balisée. Afin de maintenir une offre de stationnement adaptée durant les travaux du chantier de l'école Pergaud, une bande temporaire de stationnement est créée sur 50 mètres linéaires, au droit du chantier rue Saint-Thudon.

- À compter du **samedi 2 août, la venelle d'Armorique** sera ouverte à la circulation selon les règles suivantes :

* entre la rue commandant-Challe et la place Saint-Herbot, à hauteur du n° 13 de la venelle d'Armorique, la circulation restera à double-sens. Les règles de stationnement et de circulation des vélos seront inchangées.
* entre l'entrée du parking de la place Saint-Herbot, à hauteur du n°15 de la venelle d'Armorique, jusqu'au parking de la mairie, la circulation routière sera en sens unique dans le sens montant de la voie. Le stationnement sera interdit. Les vélos pourront circuler en double-sens.

Entretien des réseaux eau, gaz, électricité et télécom

- Pour permettre des travaux de tamponnage d'un branchement d'eau **du lundi 11 août au vendredi 14 août**, **la rue Lamartine** sera barrée pour une durée estimée de deux journées pour sa portion comprise entre le boulevard François Mitterrand et la rue Benoîte Groult. La rue Mendelssohn, à Brest, sera également barrée, dans sa portion comprise entre le boulevard de l'Europe et la rue Maillol, durant les opérations de chantier.

- Pour permettre l'implantation de poteau télécom, la chaussée **rue Saint-Vincent-de-Paul** sera rétrécie et la circulation alternée du **vendredi 18 juillet au lundi 18 août**. Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau du chantier.

- Afin de remplacer des fils par du câble torsadé pour le compte d'Enedis, **du jeudi 17 juillet au lundi 1er**

septembre pendant les activités du chantier, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement **rue Louis-Pasteur** (stationnement interdit côté numéros impairs), **rue Saint-Vincent-de-Paul** (stationnement interdit côté numéros pairs) et **impasse du Rumen** (barrée et stationnement interdit).

- Des travaux de génie civil vont entrainer le rétrécissement et une circulation alternée, **rue de Kerlily du 28 juillet au 8 août**. Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau des travaux.

Retrouver la page des arrêtés municipaux.